Trentième Année. — N° 15 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MARDI 15 JANVIER 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Du 25 janvier 1885.

DÉPARTEMENT DU NORD

CANDIDAT INDÉPENDANT :

E. FIÉVET

Cultivateur et Fabricant de Sucre à Sin et à Masny
MAIRE DE MASNY
Membre du Conseil général du Nord

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

CANDIDATS INDÉPENDANTS :

VICTOR HAMILLE
DÉPUTÉ
PARIS
Ancien Sénateur

ROUBAIX, LE 12 JANVIER 1885.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Le besoin, à coup sûr, ne s'en faisait guère sentir ; mais enfin, conformément à la loi constitutionnelle de 1875, les Chambres vont nous revenir, et la session ordinaire de 1885 s'ouvrira demain, 13 janvier. Beaucoup de sénateurs et de députés manqueront probablement à l'appel : les vacances ont été si courtes, et tant d'intérêts retiennent nos honorables dans leurs départements ! N'importe : la rentrée aura lieu, au moins pour la forme.

Evidemment, jusqu'à la fin de janvier, les discussions ne seront pas très actives. Le Sénat est en transformation, puisque, le 25 de ce mois, près du tiers de ses membres sont soumis à la réélection. Ajoutez à cela que nombre de députés, fatigués de siéger au Palais-Bourbon, demandent à passer sur les bancs du Luxembourg. Dans la majorité républicaine, c'est un vrai sauve-qui-peut ; c'est à qui échangera son mandat de quatre ans contre un mandat de neuf ans : il n'y a pas jusqu'à M. Spuller, dit-on, qui n'ambitionne un siège au Luxembourg pour y représenter le département de la Seine, en remplacement du major Labordère !

Une fois réunies par décret présidentiel, les Chambres se sépareront-elles pour quelques semaines, ou délibéreront-elles comme si aucune préoccupation extérieure ne les agitait ? Là-dessus, les avis paraissent fort partagés. Les politiciens de profession et de tempérament parlent de discussions urgentes et d'interpellations nécessaires. Il semble, à les en croire, que dans l'intersession, la République ait changé de figure, que les droits du Parlement aient été méconnus et foulés aux pieds, et que, dès lors, M. Ferry ait des comptes sérieux à rendre.

Comment, s'écrie-t-on, les Chambres s'en vont le 31 décembre, et le 4 janvier le ministre de la guerre est remplacé. Le général Campenon s'éclipse avec son sous-secrétaire d'Etat, M. Casimir Perier, et le général Lewal arrive, sans que personne ait été mis dans le secret des combinaisons qui se préparaient ! Mieux que cela, on a l'audace de prétendre que ces mutations si importantes ont été décidées et réalisées en exécution des volontés de la Chambre. On pousse l'impudence jusqu'à soutenir que si l'expédition du Tonkin va prendre des proportions que l'on sait, que si quinze ou vingt mille hommes doivent passer prochainement sous les ordres du général Brière de l'Isle, que si tout scrupule, du côté de notre système de mobilisation générale, a été écarté, c'est parce que la Chambre des députés l'a exigé ! En vérité, l'aplomb du ministère dépasse toute mesure.

Nous n'y contredisons pas. Mais, une fois de plus, dirons-nous à MM. les députés, vous avez fait comme Georges Dandin, et c'est vous qui l'avez voulu. Vous votez des ordres du jour qui invitent le gouvernement à déployer toute son énergie pour assurer l'exécution pleine et entière du traité de Tien-Tsin et pour faire respecter les droits de la France ; vous lui accordez en même temps un crédit supplémentaire de 43 millions pour subvenir aux dépenses de l'entreprise, et vous vous étonnez que, un mois après, on renvoie le général Campenon ; vous êtes indignés qu'on détache dix, douze mille hommes de nos forces militaires pour les envoyer au Tonkin ! Vous poussez bien loin la candeur !

Il ressort, en effet, de ce qui précède, que la Chambre a voté tout ce qu'on lui a demandé sans comprendre ce qu'elle faisait, et elle a montré une fois de plus ce qu'il y a d'éphémère et d'inconsistant dans le contrôle qu'elle exerce, lorsqu'elle se trouve en présence d'un ministre rompu à toutes les habiletés de son métier.

Celui-ci, au lieu de mettre tout de suite le Parlement dans la confidence de ce qui allait se passer, au lieu de renvoyer aussitôt le général Campenon pour lui substituer le général Lewal, a attendu la fin de la session, l'éloignement des députés et des sénateurs, et il a exécuté son plan de façon à placer la représentation nationale devant un fait accompli, lorsqu'elle entrera en session. MM. les radicaux auront beau crier, prodiguer les interpellations, déclamer contre la tyrannie d'un maître sans délicatesse, le tour est joué : nous allons avoir 20,000 hommes au Tonkin.

Pour des gens qui ont tant reproché à l'Empire la funeste expédition du Mexique, c'est dur, c'est humiliant. L'Empire est vengé, mais la France en est-elle plus satisfaite ?

LE PRODUIT DES IMPOTS

Le *Journal officiel* publie ce matin les tableaux relatifs au produit des impôts pendant l'année 1884.

Il en résulte que, pour ce qui concerne l'*Enregistrement*, les recouvrements ont été inférieurs de 37 millions 277,000 francs aux évaluations budgétaires. D'autre part, rapprochés des recouvrements de 1883, ceux de 1884 présentent une moins-value de 24 millions 526,000 francs.

Le *Timbre* a 649,500 francs de moins que les prévisions budgétaires, mais il a procuré au Trésor 139,500 francs de plus que l'année précédente.

Le produit des *Douanes* a donné lieu à de sensibles différences : 10 millions 549,000 francs de moins que les évaluations de la loi de finances et 9 millions 985,000 francs de moins qu'en 1883.

Sous ce titre, *Contributions indirectes*, figurent un grand nombre d'articles de recettes de nature diverse. Citons, pour en donner une idée, les produits de l'impôt sur les alcools, les bières, les sels, les allumettes chimiques, le papier, les huiles *minérales*, *végétales* et *animales*, les stéarines et bougies, les vinaigres, les *transports par grande vitesse sur les chemins* de fer, le produit de la vente des tabacs et des poudres à feu. Or, de l'ensemble des augmentations et des diminutions de ce chapitre, il résulte, en plus aux recouvrements, une perception de 592,600 fr., comparativement aux prévisions budgétaires, et de 4,204,000 fr. par comparaison avec les recettes réalisées en 1883.

Les *Sucres* : en plus aux recouvrements, 3 millions 889,500 francs, et 20 millions 568.000 francs en plus par rapport aux résultats de 1883.

Les *Vins* : 372.000 francs en sus des prévisions, et 3 millions 924.080 francs de plus que l'année antérieure.

Enfin, si les *Postes* et les *Télégraphes* ont donné des recouvrements très inférieurs aux évaluations budgétaires, il est à remarquer que le produit des Postes a dépassé de 988.700 francs et le produit des Télégraphes de 536.900 francs les recettes de 1883.

Récapitulant les indications qui précèdent, nous trouvons que les recouvrements de 1884 sont, par rapport aux évaluations budgétaires, en diminution de 47.786.800 francs.

D'un autre côté, la comparaison des deux années 1883 et 1884 se traduit par une somme de 4.149,000 francs, au désavantage de la dernière.

Au déficit qui résulte de la récapitulation ci-dessus, il faut ajouter celui de l'impôt sur le revenu des *Valeurs mobilières*, qui est de 104,000 francs.

Le déficit total sur les produits de l'impôt indirect et de l'impôt sur les valeurs mobilières est donc, en nombres ronds, de 48 millions de francs.

LES « ANTI-DÉISTES » DE MÉNILMONTANT

En vertu d'un arrêté signé le 4 octobre dernier, la société dite l'*Anti-Déiste* est autorisée « à se constituer et à fonctionner conformément aux lois ».

M. Camescasse, qui ferme les cercles et interdit aux hommes libres de se réunir autour d'une table de baccara, encourage les citoyens à « combattre tous les dogmes religieux ».

La Société a été inaugurée hier rue Oberkampf, salle Villette. Elle espère avoir prochainement des églises dans tous les autres quartiers de Paris. C'est une petite scène de café-concert qui sert d'autel. A la place où, le soir, on glisse tour à tour les noms des artistes, on a collé un écriteau sur lequel on lit :

DIEU, VOILA L'ENNEMI

Jusqu'à ce jour, on ne connaissait que les athées. Il est vrai que les athées nient Dieu, mais ce n'est point assez. Les Anti-Déistes, qui le nient également, se mettent en marche contre lui. Ainsi naguère nos soldats combattaient les Krouhmirs.

Les statuts des Anti-Déistes n'ont pas moins de 31 articles dont je citerai les plus curieux :

Art. 2. — Le but de la Société est de faire supprimer le mot Dieu dans toutes les langues du monde. Dieu n'étant qu'une fiction, son nom n'a aucune signification. Il n'a donc pas sa raison d'être.

Je regarde le grand prêtre de l'antidéisme, président de la séance. C'est un vieillard à barbe blanche qui pouvait bien avoir vingt ans en 1830. Les idées qu'il prêche doivent remonter au temps où l'on allait « par les omnibus sur la montagne sainte ». Et, de fait, c'est à Ménilmontant même que nous sommes. Sur les vitraux, on pourrait mettre les images de St-Simon et du Père-Enfantin.

Mais le saint-simonisme est modernisé. Le principe anti-déiste s'appuie uniquement sur la science et ne reconnaît que les vérités scientifiquement démontrées, « car, en dehors de la science il n'y a que supposition et fantaisie, par conséquent erreur et mensonge. »

Permettez, mes chers anti-déistes, la science elle-même n'est qu'erreur et mensonge. Autrefois elle enseignait que le sulfate de cuivre était un poison. Elle prétend aujourd'hui qu'il n'y a rien de plus sain.

Art. 3. — Tout écrivain, publiciste et poète, membre de la Société, ne devra employer les mots Dieu, Puissance divine et Providence que pour les combattre, jamais pour les invoquer, car invoquer ces mots, c'est perpétuer l'erreur en faisant supposer une puissance surnaturelle. Il en sera de même pour tous les membres de la Société *dans leurs correspondances et dans leurs conversations.*

Nous avons déjà vu cela dans *Rabagas*. Seulement, dans la pièce de Sardou, c'était encore plus drôle. On donnait dix sous chaque fois qu'on avait l'impudence de prononcer le mot : Dieu.

Les initiateurs de cette Société antidéiste-comique reprochent certainement aux catholiques d'engager, par le baptême, l'avenir de leurs enfants. Cela ne les empêche point d'avoir eux aussi, leur baptême :

Art. 5. — Toute citoyenne, tout citoyen peuvent faire partie de la Société *depuis leur naissance*. Le père *signera pour ses enfants*, les protecteurs pour les mineurs et les orphelins.

Comment ! mais ils ont même la confession :

Art. 31. — Tout membre qui contreviendrait aux principes de la Société ou serait convaincu d'indignité ou d'immoralité, sera invité à donner des explications à l'assemblée générale qui a, seule, le pouvoir de maintenir ou de radier.

Après qu'on a invité les citoyens à adhérer aux statuts, le vieillard à la barbe blanche charge le citoyen Gaston de faire le sermon.

L'anti-abbé Gaston est très savant. Ne pouvant invoquer Dieu, il invoque contre Dieu, Platon, Fénelon et Lamartine eux-mêmes. Seulement, il y a des anti-déistes qui fument, or on ne fume pas dans les églises.

— La fumée, demande-t-il, gêne-t-elle ces dames?

— Non, répond le sexe aimable.

— N'importe, dit-il, elle pourrait gêner celles qui viendront tout à l'heure.

Et nous voilà forcés de jeter nos cigares. Je soupçonne l'anti-déiste Gaston d'être surtout, bien que fumiste, un anti-fumeur.

Le prédicateur analyse le catholique dans son passé, dans son présent, dans son avenir. Son sermon, comme tous les bons sermons, d'ailleurs, est en trois points. Au passé correspond la création. Il la nie. Au présent, la Providence. Il s'en joue. A l'avenir, la vie future. Il la blague. Il ne parle que des catholiques parce qu'il ne comprend pas que, quand il y avait le catholicisme, on ait pu avoir l'idée de former d'autres religions.

Il va sans dire que la Société pourvoit aux enterrements civils. Au fond de la salle, on vend le règlement, dont l'article 4 dit :

Pour être conséquent avec les principes de nos statuts, il est bien entendu que le mot Dieu ne doit pas être prononcé dans un discours sur la tombe d'un sociétaire. On a l'habitude, la routine, en pareille circonstance, de dire, à la fin des discours : *Adieu*. Il faut supprimer ce mot et le remplacer par le mot : A ton souvenir !

Avant de me retirer, je regarde le vieillard à barbe blanche qui pourrait s'écrier comme Péponet : « On ne parle que de ma mort là-dedans. » Autour de lui, on sape toutes les espérances d'avenir. Il n'a peut-être pas été très heureux ici-bas. On lui affirme, au nom de l'antidéisme, qu'il ne le sera jamais, jamais, après la mort. Il écoute, la tête basse. Il semble réfléchir.

« A ton souvenir, » vieillard !

En tout cas, il faudra bien des efforts pour déraciner ce que le règlement appelle la routine.

A la sortie, je cause avec mon voisin et je lui demande s'il est vraiment si athée que cela. Il me répond :

— Certes, je suis anti-déiste... Dieu merci !

LA CASSE ET LE SÉNÉ

Pour une fois, soyons pratiques.

Rien d'ennuyeux, pour les Français dans les affaires, comme les poids, mesures et monnaies anglaises.

Rien de plus simple, pour tout le monde, que le système métrique décimal français, et le jour où l'Angleterre l'aura décrété obligatoire chez elle et dans ses colonies, le monde entier y passera.

Nous avons souvent laissé échapper l'occasion d'imposer ce système à notre « fidèle alliée. »

D'abord, lorsque nous avons été en Crimée, de concert avec elle, défendre ses intérêts en Orient ;

Puis en Chine, où nous lui avons donné notre concours pour favoriser ses marchands de thé et d'opium ;

Chaque fois que nous avons accordé ou renouvelé des traités de commerce avantageux pour son industrie ;

Encore lorsque nous avons sacrifié en sa faveur dans nos colonies la marine, l'industrie et le commerce français ;

Enfin, quand nous lui avons donné, sans réciprocité, des avantages en Tunisie, etc.

En ce moment les Anglais nous sollicitent de prendre Greenwich comme méridien commun.

Le commissaire français s'y refuse.

Allons-y donc gaiement et acceptons... à la condition que le gouvernement anglais consente à adopter notre système métrique décimal de poids, mesures et monnaies.

Passez-nous la casse... pardon ! le système, et nous vous passerons le méridien.

Donnant, donné ; mais saisissons l'occasion de proposer le marché. M.

REVUE DE LA PRESSE

Comme en 1848

Le *National*, qui est en train de dépouiller un sac de vérités assez dures pour les opportunistes et les radicaux, établit l'analogie suivante entre 1848 et 1885 :

Quelles que soient les ruses employées par les banqueteurs politiques de l'autonomie communale pour éviter de payer leur addition, on ne peut s'empêcher, en jetant un regard sur l'ensemble de la société actuelle et sur les tendances des masses populaires, de rapprocher notre époque de celle qui précéda, en 1848, l'élection de l'Assemblée constituante. Aujourd'hui comme alors, la question sociale se dresse et vient frappar à la porte du pouvoir. Aujourd'hui comme alors, les affaires périclitent, le nombre des faillites augmentent, les ateliers se ferment. Aujourd'hui comme alors, on demande au gouvernement d'intervenir, de « garantir l'existence de l'ouvrier par le travail », et de distribuer de l'argent aux corporations. Aujourd'hui comme alors, on songe à exiger des propriétaires la remise totale ou du moins la réduction du terme échu des loyers. Aujourd'hui comme alors, on déclare que « la propriété est une illusion de l'amour-propre. »

Les mêmes idées fausses font mouvoir les bras criminels. On voit dans les réunions publiques ces « figures inconnues » dont parle Louis Blanc, et dont « l'expression a quelque chose de sinistre ». On constate, comme le constatait en 1848 le marquis de Normanby, l'influence du drame sur les mœurs, sur les idées et sur les actes de la foule. Autrefois, les partisans de Blanqui et ceux de Barbès se haïssaient et se dénonçaient, unis seulement dans l'émeute. Maintenant, les collectivistes et les anarchistes se gourment, en attendant le jour où ils s'uniront dans les violences de la rue. On avait en 1848 des feuilles féroces qui s'appelaient : le *Journal de la Canaille*, le *Père Duchêne*, le *Pilori*, le *Républicain rouge* et l'*Ami du Peuple*. La même licence effrénée de la presse se retrouve dans le *Cri du Peuple*, dans la *Bataille*, dans l'*Ami du Peuple*, dans *Terre et Liberté* et dans les feuilles que les haines d'aujourd'hui excitent et nourrissent. Les *Voraces*, les *Vengeurs*, les *Vautours* de 1848 ont leurs émules dans les *Vengeurs*, les *Panthères* et les *Forçats* de 1885.

Il faut relire les mémoires du temps, par exemple ceux de Mme d'Agoult, pour voir à quel point notre société singe la société d'il y a trente-sept ans. Comme alors, on cherche à démoraliser l'armée. Comme alors, on promène le drapeau rouge. Comme alors, on marchande leur solde aux défenseurs de l'ordre et on les met dans le cas, selon le mot de Changarnier « de réprimer l'émeute gratis ». Ce sont les mêmes excitations, les mêmes clubs, les mêmes masques sur des figures différentes, les mêmes menaces contre l'ordre social et jusqu'aux mêmes petits faits. On retrouverait peut-être à Lyon, travaillant vaguement à combler les fossés de l'enceinte extérieure, les mêmes ouvriers qui, en 1848, dans une situation analogue, avaient commencé la démolition de cette enceinte.

Veut-on, avec tout ce désordre, tenter de faire de l'ordre ? Nous avons peut-être un Caussidière tout prêt : c'est notre grand confrère M. Ranc. L'autre Caussidière se fit nommer représentant au 3 juin, à la fois par les amis de l'ordre et par ceux du désordre. M. Ranc reposera, prochainement, et avec succès, aux élections de cette année, sa candidature d'Union républicaine dans le désordre et de désordre dans l'union républicaine.

Si le gouvernement d'aujourd'hui, composé d'hommes de talent comme celui de Février-Mai 1848, ne lui ressemble guère par les tendances ; s'il est moins brillant et plus avisé, moins enthousiaste et plus pratique, il aura bien de la peine à éviter de retomber dans les mêmes fautes. Il est déjà sous l'aveugle pression de la masse, entré dans la voie du socialisme d'Etat. Les conseils municipaux des grandes villes l'y pousseront de plus en plus. Qui ne se rappelle l'histoire des ateliers nationaux, le gouvernement d'alors entreprenant des travaux stériles, les villes de province se débarassant de leurs vagabonds et de leurs turbulents en les envoyant à Paris, les « désœuvrés de la misère » enrôlés par les socialistes et formant l'armée de l'émeute, le prolétariat excité contre la bourgeoisie et trouvant toujours que la Révolution est à recommencer, les déceptions électorales des violents les amenant à prétendre que le scrutin a été faussé, l'Assemblée élue de la veille envahie, le désordre allant croissant, le dégoût et la lassitude gagnant le pays et le jetant dans les bras de la dictature militaire. C'est une vieille histoire, dira-t-on ; soit, c'est vrai, l'histoire est vieille, mais bien imprudents sont les hommes qui vivent au jour le jour, oubliant l'histoire, même vieille, et ne voulant pas voir que les mêmes causes engendrent les mêmes effets.

Ces bons jacobins

M. Edouard Drumont examine l'affaire Hugues et le tapage exagéré semé autour d'elle, à un point de vue nouveau très juste et très caractéristique. C'est, dit-il, l'importance que prend tout délit contre un jacobin.

Tout ce qui touche à un jacobin et aux siens devient un attentat que la mort seule peut expier : il a le don de tout amplifier et de tout grossir.

Sans nul doute, Mme Clovis Hugues a été cruellement blessée dans son honneur de femme ; mais quelles injures n'a-t-on pas vomies contre d'autres, contre Mme de Chevreuse par exemple ? Qu'avait-elle fait ? Elle avait accueilli à son foyer une étrangère pauvre, elle lui avait assuré un rang parmi les plus grandes dames de France. Quand le malheur fut entré dans cette famille, elle avait obéi aux prières de son fils mourant ; elle avait recueilli les enfants. On l'a mise en articles, en pièces, en romans, sous les désignations les plus transparentes ; on a mêlé aux outrages qu'on lui prodiguait les religieux qu'elle protégeait. Elle s'est tue.

Quel écrivain honnête, quelque soin qu'il ait pris de vivre à l'écart, n'a été persécuté sous le régime cher à M. Clovis Hugues ? Qui n'a souffert dans toutes les délicatesses de son être ? Qui n'aurait quelque infamie à raconter, quelque douloureuse histoire d'embûches et de calomnies à livrer à la curiosité publique ? D'ordinaire, on souffre en silence et l'on se venge par le mépris...

Mais le jacobin ne l'entend jamais avec cette résignation ou cet orgueil. La tradition du reste le veut ainsi, et M. Drumont a raison de rappeler la sanglante et à jamais écœurante tragédie de Cécile Renault, dont tout le crime, sous la Terreur, avait été de causer à Robespierre une peur imbécile.

Brave devant la faim

« Faim et cannibalisme », tel est le titre d'un intéressant article scientifique publié par le *Siècle*. L'auteur, après avoir rappelé que les crimes contre la propriété augmentent pendant les années de disette, que l'amour maternel et l'amour filial ont été parfois domptés par les angoisses de la faim, et qu'enfin les sensations de la faim sont le plus souvent irrésistibles, rappelle que ces sensations peuvent être réprimées quelquefois par des hommes énergiques, et on cite pour preuve ce fait raconté par Soviche :

Huit mineurs restèrent enfermés pendant cent trente-six heures dans une houillère. Dès le premier jour, ils s'étaient partagé une livre de pain, un morceau de fromage et deux verres de vin que l'un d'eux avait apportés dans la mine et qu'il ne voulut point garder pour lui seul ; et deux autres, qui avaient mangé avant d'entrer dans la mine, ne voulurent point prendre part à la distribution, disant qu'ils ne devaient pas mourir plus tard que les autres.

LES BUVEURS PARLEMENTAIRES

Eh quoi ! n'est-ce pas assez du budget de la France ? Faut-il que l'équilibre des finances parlementaires soit aussi en péril ? Oui, s'il faut en croire M. de Versigny, député à l'ordinaire et rapporteur par occasion du budget de la Chambre, il s'en est fallu de rien que la buvette parlementaire fît faillite. Elle eût déposé son bilan, n'eût été certain fonds de réserve mis de côté dans de meilleurs jours ; mais l'avenir est plein de menaces. Est-ce donc que, trop tempérants, nos représentants ne boivent pas assez ? Non, c'est le contraire. Il semble que la buvette devrait dès lors faire d'excellentes affaires. Le malheur est que cet établissement jouit d'un régime particulier. Plus le nombre de ses clients augmente, plus il perd d'argent. Se rattraper sur la quantité est un rêve irréalisable pour le préposé aux liquides, qui n'a, du reste, aucun intérêt à réaliser des bénéfices, puisqu'il n'en profiterait pas. La buvette parlementaire est organisée par la Chambre et pour la Chambre. Les députés y consomment sans payer. *C'est peut-être pour cela que la clientèle* n'y fait jamais défaut.

***

La buvette parlementaire, installée dans le voisinage de la salle des séances et inaccessible au vulgaire, puise ses ressources dans la bourse des députés qui subissent tous, de ce chef, sur leur indemnité, une retenue fort légère. On obtient ainsi une somme de plus de cent mille francs, mise à la disposition de la questure. Les frais généraux étant nuls, tout ce capital est employé à l'approvisionnement de la buvette. Un règlement détermine la nature des produits mis à la disposition des députés. Vin rouge et blanc, café, chocolat, thé, eau-de-vie, punch, bière, etc. Le personnel, peu nombreux d'ailleurs, est aux ordres des consommateurs, qui n'ont rien à débourser. Si tous les députés fréquentaient assidûment la buvette, la recette ne suffirait pas. Mais, de tout temps, il y en a eu beaucoup qui ne s'y présentaient que peu ou point et se trouvaient ainsi payer, en ne buvant pas, pour ceux qui buvaient. Seulement, une observation curieuse a été faite : plus s'est accru le nombre des députés de gauche, plus s'est augmenté le nombre des consommateurs habituels. Il serait extrêmement malséant d'établir une corrélation entre ces deux faits, mais la statistique ne respecte rien et c'est elle qui nous révèle cette étrange coïncidence.

***

C'est au service de la buvette parlementaire qu'il incombe de fournir aux orateurs le verre d'eau sucré traditionnel. Dans la pratique, ce verre contient généralement tout autre chose que de l'eau claire. Celle-ci n'est guère servie qu'aux députés qui abordent trop rarement la tribune pour avoir contracté des habitudes en la matière. C'est au tact et à la mémoire des garçons de la Chambre à se souvenir du goût particulier de chacun. Le député quel qu'il soit qui monte à la tribune, fût-ce pour déclarer qu'il ne parlera pas, a droit au verre d'eau ; aussi les employés de la Chambre tiennent-ils toujours un plateau tout prêt. Il arrive assez souvent que le nouveau venu n'a pas la patience d'attendre et, par distraction, boit dans le verre laissé à demi plein par son prédécesseur. Ce petit incident ne manque jamais son effet. Un éclat de rire secoue la salle et les tribunes ; il n'y a que l'auteur de la méprise qui ne rie pas.

***

Les orateurs sérieux ont tous une préférence. Beaucoup boivent de la bière, un certain nombre du café ou du vin de Bordeaux. Cette dernière boisson est généralement préférée par les *leaders* parlementaires. Cependant M. Thiers buvait surtout du café et M. Gambetta de la bière. Pour les députés capables de parler longtemps sans s'humecter le gosier, le choix du breuvage est assez indifférent ; mais il n'en est pas de même pour tous. Je me souviens de certain député, aujourd'hui sénateur, qui préférait le vin de Bordeaux à toute autre boisson. Un jour, notre homme a à prononcer un très long discours sur une question d'affaires très grave, très hérissée de chiffres. Il s'installe à la tribune, commence son plaidoyer et s'interrompt de temps en temps pour boire, sans bien se rendre compte sans doute de la quantité de liquide qu'il ingurgitait. Si bien que, trois heures après, l'honorable M··· descendant de la tribune, il fut manifeste pour tous les assistants que la rampe de l'escalier lui était indispensable pour se maintenir en équilibre. On s'enquit à la buvette. M···, tout en discourant, avait avalé trois bouteilles de vin de Bordeaux. L'équité oblige à reconnaître que sa discussion n'y avait rien perdu de sa lucidité et de sa clarté.

***

Malgré tout, ce n'est pas le service de la tribune qui pèse le plus sur le budget de la buvette, ce sont les habitués, qui trouvent plus économique de se rafraîchir à discrétion, moyennant une somme mensuelle insignifiante, que de sortir du palais pour entrer dans un café. Ces consommateurs sont d'ailleurs fort exigeants sur la qualité de ce qu'on leur sert, et tel député qui viendra de prononcer un discours en faveur du droit au mouillage ou pour encourager la fabrication du vin de raisins secs, jetterait feu et flamme si on lui versait un bordeaux contestable. Si le bouillon et le chocolat n'ont pas grand débit, la bière coule à flots et l'eau-de-vie est épanchée à foison. En l'an de grâce 1883, qui a compté moins de cent cinquante séances, il a été consommé à la buvette parlementaire pour 106,000 francs de liquide divers. C'est une moyenne un peu supérieure à 700 francs par séance et à 1 fr. 25 par député. N'allez pas en conclure que chaque député ait consommé pour 25 sous. Il y a des collègues qui se dévouent pour les autres et se chargent d'élever le chiffre de la moyenne. Il faut s'entr'aider, c'est la loi de nature. La Fontaine dit qu'un jour l'âne s'en moqua, mais les députés ne l'imitent pas, en cela tout au moins.

***

En attendant, quel est le remède proposé par M. de Versigny ? Restreindre la consommation ? Point ! M. de Versigny est un homme pratique et prudent. Il ne se soucie pas de se mettre à dos la majorité de ses collègues en préconisant une réforme qui ne serait pas appliquée. Le rapporteur demande simplement l'augmentation de la cagnotte, c'est-à-dire l'élévation du chiffre de la cotisation mensuelle. C'est sans doute un expédient, mais il durera ce qu'il pourra. Peut-être, l'an prochain, la nouvelle Chambre boira-t-elle moins que l'Assemblée actuelle. C'est une question de chaleur, de milieu, d'entraînement mutuel. Il faut encore se féliciter que les électeurs n'aient pas entrée dans le local réservé aux libations parlementaires. Le traitement des députés ne suffirait pas alors à payer les frais des « tournées » que certains d'entre eux se croiraient obligés d'offrir. Après tout, cela fait marcher le commerce, et, de toutes les mesures que la Chambre a pu prendre pour remédier à la crise économique, la plus efficace aura peut-être été l'abondance des consommations faites à la buvette de la Chambre. Je ne serais qu'à demi surpris, pour ma part, si l'on me disait que l'assommoir parlementaire est un des plus solides fondements du régime actuel.

PEDCADILLE.

NOUVELLES DU JOUR

La date des élections législatives

Paris, 11 janvier. — Le *Télégraphe* publie la note suivante : « Des informations de sources très sérieuses confirment la nouvelle que nous avons déjà donnée au sujet du dessin très arrêté dans l'esprit de M. le président du conseil d'avancer la date des élections de la Chambre, soit dans les derniers jours d'avril, soit au commencement de mai.

— D'après nos renseignements personnels, M. Ferry aurait pris cette résolution, parce qu'il redouterait de faire procéder aux élections législatives partielles qui nécessiterait la nomination d'une trentaine de députés, qui vont échanger leur mandat législatif contre un siège au Sénat.

Un temps d'arrêt dans la laïcisation

Paris, 11 janvier. — On assure que le ministre de l'intérieur s'oppose, pour le moment, à toute nouvelle laïcisation des hôpitaux de Paris. — La crainte du scrutin est pour nos ministres le commencement de la sagesse.

Les recettes de la ville de Paris

Paris, 11 janvier. — Pendant l'année 1884, les recettes de l'octroi de Paris ont donné 3,653,000 fr. de moins qu'en 1883. Cette baisse est due en partie à l'épidémie cholérique et en partie aussi au ralentissement des grands travaux de la capitale. On assure, en conséquence, que le gouvernement est d'accord avec le préfet de la Seine pour prendre toutes les mesures susceptibles d'amener la reprise de ces travaux.

Etonnante nomination

Paris, 11 janvier. — On nous révèle un fait très curieux, et qui, s'il se confirme, ne manquera pas de causer de vifs commentaires. Le voici, sous toutes réserves.

M. Félix Faure, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, aurait pris sur lui de nommer prince de Chandernagor et maharajah, c'est-à-dire altesse royale, un certain M. Gourjon, qui se serait trouvé ainsi récompensé d'une large hospitalité offerte au directeur de l'intérieur à Pondichéry.

La presse parisienne et les pauvres

Paris, 11 janvier. — Les directeurs de tous les journaux parisiens se sont réunis hier pour se concerter en vue d'une fête qui sera donnée au profit des pauvres. Voici le programme adopté : 1° Représentation à l'Opéra. 2° Un grand bal costumé dans le palais de la Bourse. 3° Un volume comprenant des œuvres inédites, dues à la plume de nos plus grandes illustrations, des curiosités littéraires, le tout formant ensemble une sorte de livre d'or de la littérature française. 4° Enfin une loterie au capital de cinq millions de francs, représenté par vingt millions de billets à vingt-cinq centimes.

Nouvelle saisie du « Journal de Rome »

Rome, 11 janvier. — Le *Journal de Rome* a été saisi hier soir pour un nouvel article intitulé : « La ligue pour le pape ».

Solidarité révolutionnaire

Naples, 10 janvier. — Un groupe d'étudiants libéraux et de professeurs de Naples, ont envoyé, à Madrid, le télégramme suivant : « *Professeur Mayata.* — *Madrid.* — Aujourd'hui, à l'occasion de l'ouverture de l'Université, nous, fils de la terre du Vésuve, indignés des vandaliques violences, nous nous associons aux frères de la forte Ibérie pour les affirmations de la pensée et de la liberté, et nous faisons des vœux pour le prochain triomphe de la troisième nation latine. »

Unification de la solde

Voici le tableau de la solde *unifiée* de l'armée qui va être soumis, à l'ouverture de la session, à l'approbation des Chambres. Les chiffres sont calculés par jour :

Maréchal de France	79 50
Général de division ou assimilé	52 40
Général de brigade ou assimilé	34 90
Colonel	24 »
Lieutenant-colonel	19 70
Chef de bataillon	16 60
Capitaine commandant	10 »
Lieutenant	7 50
Sous-lieutenant	7 »
Sous-lieutenant élève	6 »
Adjudant ou assimilé	2 62
Maréchal des logis	1 52
Sergent-major	1 22
Sergent	» 92
Caporal-fourrier	» 60